

Séance du 12 septembre 2016

Réunion du Conseil Municipal en date du douze septembre deux mil seize à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 septembre 2016, s'est réuni à la mairie de Noyers-Bocage, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

Présents : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Chantal GRAINDORGE, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, Mme Pascale LOBRÉAU, M. Sébastien HARASSE, Mme Céline GUILLEMOT, Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Frédéric DAVID, M. Jérôme RAVACHE, Mme Sandrine LAURENT, Mme Sylvie MARIE, M. Jacques HERVIEU, Mme Pascale MARIE, M. Alain BILLARD, M. Erick GALLIER, M. Christian VENGEONS, Mme Séverine MALHERBE, M. BONNE Alain.

Absents et excusés : Mme Michèle FERRON (pouvoir à Mme Chantal GRAINDORGE), Mme Christelle LECAPITAINE (pouvoir à M. Louis HEURTAUX), M. Fabien GODET (pouvoir à Mme Céline GUILLEMOT), Mme Delphine PIHERY, M. Freddy DIARD, Mme Isabelle LAMOTTE, M. Anthony SECOUÉ.

Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES

INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET PROPOSITION VACANCE POSTE D'ADJOINT

Délibération n° 2016-09-87

Suite à la démission pour raisons personnelles de M. Maurice ROUSSEAU de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, démission acceptée par M. le Préfet le 25 août 2016 et effective au 1^{er} septembre 2016, M. le Maire, conformément à l'article L.270 du code électoral, installe M. Alain BONNE, (inscrit en 15^e position sur la liste « Pour Noyers-Bocage, continuons ensemble ») en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire souhaite remercier publiquement M. ROUSSEAU pour son investissement, son efficacité, son enthousiasme, sa disponibilité, sa force de proposition, son énergie dont il a fait preuve tout au long de ces 8 années passées ensemble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de M. le Maire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, et limite ce nombre à 4.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016.

FUSION ACI – VBI : HARMONISATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES, NOUVEAUX STATUTS

Délibération n° 2016-09-88

Dans le cadre de la fusion de ACI et de VBI au 1^{er} janvier 2017, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de substituer** :
 - La commune nouvelle de Noyers-Missy aux communes de Noyers-Bocage et de Missy,
 - La commune de Malherbe-sur-Ajon aux communes de Banneville sur Ajon et de de Saint Agnan le Malherbe,
- **Décide le transfert à la Communauté, au 31 décembre 2016**
 - de l'intégralité de la compétence développement économique telle que visée à l'article L.5214-16 du CGCT ;
 - de la compétence « accueil, information et accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans dans les domaines de l'emploi et de l'insertion sociale des publics en difficulté »
- **Décide** qu'au 31 décembre 2016 les compétences « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » deviendront des compétences obligatoires de la Communauté et que les compétences de la Communauté en matière d'agence postale, d'assainissement non collectif, et de point info 14 deviendront des compétences supplémentaires,
- **Décide** qu'au 31 décembre 2016 la compétence « protection de la ressource en eau potable » sera restituée aux Communes,
- **Décide** de supprimer des statuts, au 31 décembre 2016, les définitions d'intérêt communautaire qui seront repris dans le cadre de délibérations du Conseil Communautaire qui définiront pour chacune de ces compétences un tel intérêt communautaire,
- **Décide** d'approuver, au 31 décembre 2016, les statuts modifiés de la Communauté de Communes,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DE LA PLACE : PLAN DE FINANCEMENT LEADER *Délibération n° 2016-09-89*

Dans le cadre d'une possibilité de cofinancement LEADER pour l'aménagement de la Place (réhabilitation du cœur de bourg), une demande de subvention par l'intermédiaire du Pays du Bessin au Virois est en cours. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté par M. le Maire, qui sera joint à cette demande, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRE CHEVALLIER *Délibération n° 2016-09-90*

Pour donner une suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de CAEN rendu le 27 juin 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix pour 24 mois et 11 voix pour 36 mois), accepte des délais de paiement pour M. CHEVALLIER de la somme due selon un échéancier de 24 mois, avec intérêts au taux légal jusqu'à parfait paiement, et demande le règlement des frais de justice par retour. M. le Maire est autorisé à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE SCOLAIRE : CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'ŒUVRE *Délibération n° 2016-09-91*

Suite à l'appel d'offres lancé concernant le recrutement d'un assistant à maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire, 3 candidats ont postulé sur les 5 sollicités. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le cabinet F.E.D.D., cabinet situé à Caen (14) dont l'interlocuteur est M. COUTANCEAU, pour la somme de 16 800 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016. M. le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE SCOLAIRE : MODIFICATION DELIBERATION N° 2016-07-85 POSTE ANIMATEUR

Délibération n° 2016-09-92

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n° 2016-07-85, par la suivante :

- Création d'un poste d'animateur occasionnel du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017

Considérant la nécessité de créer un emploi pour un besoin occasionnel d'animateur du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, afin d'assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire et à la cantine sur le temps de pause méridienne, pour le bon fonctionnement des services périscolaires,

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'animateur, du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, pour un besoin occasionnel à raison de 1 h 30 par jour travaillé + indemnité congés payés de 10 %, rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création du poste et charge M. le Maire de procéder au recrutement, ou l'adjoindre en charge des affaires scolaires, d'effectuer toutes les démarches y afférentes et de signer tout document.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, chapitre 012.

ACHAT TERRAIN VIBET *Délibération n° 2016-09-93*, SCI LA FELIERE ET ECHANGE COMMUNE MISSY/DAVID

Délibération n° 2016-09-94

- **Achat terrain VIBET** : une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération N° 2016-05-72, à savoir qu'il est mentionné la parcelle **A 50**, alors qu'il s'agit de la parcelle **B 50**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète ladite délibération, en ce sens que les deux parcelles concernées sont les suivantes : **C 728 et B 50**.
- **SCI LA FELIERE** : aucun changement à apporter après vérifications.
- **ECHANGE COMMUNE MISSY/DAVID**: (**M. Frédéric DAVID n'a pris part ni aux délibérations ni aux votes concernant cette délibération**).

Le Maire délégué de Missy rappelle la délibération du 19 décembre 2014 concernant un échange entre la commune de Missy et la S.C.I. "La Félière".

Il propose au Conseil d'annuler et de remplacer cette délibération.

Pour signer les actes au regard des documents cadastraux élaborés par le cabinet AMENAGEO, l'échange doit se faire entre M. Frédéric DAVID et la commune de Noyers-Missy. Une enquête publique sera organisée car une partie du chemin rural de la Félière fera l'objet de cet échange. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

SPANC : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE *Délibération n° 2016-09-95*

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, service géré au niveau intercommunal par VBI.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE en approuvant** le rapport transmis sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif par VBI, et **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

SDEC ENERGIE : REVISION DES STATUTS *Délibération n° 2016-09-96* **ET RETRAIT DE CABALOR** *Délibération n° 2016-09-97*

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDEC Energie et accepte le retrait de la communauté de communes de CABALOR au 1^{er} janvier 2017.

CONVENTION CNP

Par manque d'éléments d'information, ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

SECRETARIAT : REMPLACEMENT MME POMPANON *Délibération n° 2016-09-98*

Au 1^{er} octobre 2016, Mme POMPANON, à sa demande, sera placée en disponibilité pour une durée minimum de 3 ans. Une réorganisation du secrétariat est nécessaire et est actuellement en cours. Une réunion avec les secrétaires aura lieu jeudi 15 septembre 2016. En attendant la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, il nous faut assurer un service efficace, aussi, M. le Maire demande l'autorisation de solliciter le service de remplacement du centre de gestion, avec lequel une convention a été signée, pour recruter un agent à raison de 3 heures par jour, soit 15 heures hebdomadaires, dès que possible (*Mme POMPANON, soldant ses congés, étant absente tout le mois de septembre*) et ce jusqu'au 31 décembre 2016. Celle-ci effectuait 23 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remplacement et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce remplacement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-a) **Certificat administratif** : Afin de pouvoir faire face à une dépense imprévue (remboursement frais Caisse des Dépôts et 1^{ère} échéance de prêt), M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé un certificat administratif pour procéder aux mouvements de crédits suivants :

- chapitre 022 : dépenses imprévues : - 6000 €
- chapitre 66111 : intérêts d'emprunt : + 6000 €

-b) **Prochaines commissions**

- 14 septembre : 18 h : CCAS + 20 h 30 : Animation (Missy)
- 19 septembre : 20 h 30 : comité pilotage fusion Val d'Arry (Le Locheur)
- 20 septembre : 20 h : réunion école Val d'Arry (Le Locheur)
- 27 septembre : 18 h : personnel (Noyers-Bocage)
- 29 septembre : 20 h 30 : PLU (Missy)
- 1^{er} octobre : Rencontre des 3 Conseils Municipaux pour une visite des 4 communes historiques
- 3 octobre : 20 h 30 : affaires scolaires (Noyers-Bocage)
- 6 octobre : 18 h 30 : voirie – urbanisme
- 10 octobre : 20 h 30 : conseil municipal
- 16 octobre : repas des aînés de Noyers-Missy

-c) **Visite station d'épuration** : 24 septembre à 10 h 30 pour les élus

-d) **Planning des travaux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Pour extrait conforme, Le Maire, Jacky GODARD